
VOLET 7 : COUT DES MESURES EN FAVEUR DE L'ENVIRONNEMENT

1 GENERALITES

La démarche HQE préconise une attention particulière permanente minimum à la problématique environnementale. La protection, la mise en valeur, la restauration, la remise en état et la gestion des milieux sont d'intérêts généraux et concourent à l'objectif du développement durable qui vise à satisfaire les besoins de développement des générations présentes sans compromettre la capacité des générations futures à répondre aux leurs.

A ce stade des études, les mesures proposées en faveur de l'environnement ne sont pas exhaustives et nécessiteront, pour la plupart, des approfondissements ou des compléments qui seront effectués dans le cadre des études de projet et des contrats de travaux.

Les préoccupations en faveur de l'environnement font d'ailleurs partie intégrante du projet et se rencontrent, par conséquent, à chaque étape de son élaboration.

Que ce soit dans les études préliminaires basées sur un état initial sérieux ou sur l'élaboration du projet et des appels d'offres intégrant les critères environnementaux, la réflexion environnementale a constitué une préoccupation fondamentale et constante de l'infrastructure.

La préoccupation environnementale se retrouvera aussi en phase travaux au travers des PAE (Plan d'Action Environnement) dont le but est de protéger et améliorer l'environnement tout en œuvrant pour un développement durable. Enfin, dans le cadre de la phase exploitation, un bilan de performance et du respect des engagements sera réalisé. Il s'agira de déterminer précisément l'impact de l'infrastructure sur le milieu environnant au travers d'indicateurs synthétiques (niveau de trafic, niveau d'exposition...).

Les dispositions prises pour s'adapter au mieux aux contraintes environnementales du site traversé permettent tout à la fois de faciliter la réalisation du projet et d'améliorer ou, à défaut, d'éviter de détériorer l'environnement, aussi bien au regard du milieu naturel que du paysage (site touristique).

Ainsi, la prise en compte des craintes des riverains lors de la concertation, l'aménagement de cheminements piétons séparés de l'infrastructure, la réalisation d'une piste cyclable, la prise en compte des transports en commun, le traitement architectural et les aménagements paysagers des abords du site (modelage des talus, enherbement et plantations) constituent autant de dispositions spécifiques en faveur de l'environnement qui permettront au projet de s'adapter au mieux aux contraintes du site et d'assurer ainsi son intégration optimale dans ce secteur touristique remarquable.

Le coût des principales mesures envisagées en faveur de l'environnement, qui correspondent à des aménagements paysagers, acoustiques, hydrauliques, peut être précisément évalué. Cependant toutes les mesures prises pour le choix des entreprises retenues notamment au travers des SOGED (schéma d'organisation et de gestion des déchets de chantier), des équipements proposés à base de produits recyclés ou renouvelables sont difficilement quantifiables.

2 COUT DES MESURES ENVISAGEES

Les principales mesures qui seront mise en œuvre dans le cadre du présent projet d'aménagement sont les suivantes :

Eaux superficielles et souterraines :

Installation d'un dispositif de pré-traitement des eaux collectées sur l'ensemble de la chaussée (séparateur à hydrocarbure) comprenant 4 bassins de rétention et de dépollution, 2 décanteur/déshuileur **pour un montant de 0,83M€ HT.**

Milieu humain :

Protections acoustiques :

Le projet de protection permet de protéger près de 180 bâtiments (dont 17 immeubles collectifs) **pour un coût de l'ordre de 6.8 M€ HT**, soit un ratio de l'ordre de 37000 € par bâtiment. Un revêtement silencieux de dernière génération sera réalisé **soit un surcoût d'environ 0.6M€ HT.**

Aménagements paysagers du site :

Les dispositions spécifiques prises afin d'assurer dans de bonnes conditions d'agrément et de sécurité, la fréquentation de ce lieu touristique par les usagers (aménagement d'aires de stationnement, de cheminements piétonniers, de trottoirs,...) et de créer un cadre de vie de qualité parfaitement intégré dans le site s'élève **pour l'ensemble du projet à 2.6M€ HT.**

Le coût total des mesures prises en faveur de l'environnement peut être évalué à environ 9,62 millions d'euros HT (dont 2.47 M€ HT pour le poste végétal) soit environ 35 % du coût total de l'opération.